

PISTES CYCLABLES Création d'une voie verte reliant Eterville et Louvigny

Afin de faciliter la pratique du vélo au quotidien, la Communauté urbaine poursuit le développement d'aménagements cyclables. Située à l'ouest de la route départementale RD 405, au niveau de la commune de Louvigny, et la route d'Aunay, sur la commune d'Eterville, la nouvelle voie verte bidirectionnelle d'1,6 km, permet aux cyclistes de rejoindre Caen via Louvigny, en 30 minutes.

CINQ MOIS DE TRAVAUX

De mai à octobre 2022, un mur de soutènement de près de 60 m de longueur a été créé au niveau sud du giratoire d'entrée de la commune d'Eterville, pour permettre d'aménager cette voie verte (sans consommation de foncier agricole). Il existait, en effet, à cet endroit un fort dénivelé entre la route et l'espace végétal. Afin de prévenir tout risque de chute, des gardes corps ont également été positionnés sur ce mur. Au niveau du revêtement, une couche d'enrobé de 5 centimètres a été apposée.

UN AMÉNAGEMENT PARTAGÉ ET SÉCURISÉ

Afin d'en sécuriser l'accès, cette voie verte est séparée de la chaussée par des bordures, des espaces verts et des barrières en bois.

Pour renforcer le **dispositif de sécurisation**, une attention particulière a été apportée au niveau de l'échangeur du boulevard périphérique. Plusieurs panneaux lumineux signalent aux automobilistes la présence des cyclistes, au niveau des croisements entre la voie verte et les bretelles du périphérique. Des barrières positionnées sur cet aménagement incitent les cyclistes à ralentir au niveau de l'intersection.

Cette liaison cyclable sur la rive ouest de la route départementale, minimise le nombre de croisements avec les voies d'accès au boulevard périphérique et évite aux cyclistes de circuler au sein des giratoires. Elle permet également de rejoindre l'aire de covoiturage située au niveau de l'échangeur du périphérique. Des parkings vélos sécurisés seront prochainement installés sur cette aire.

CONTACT PRESSE :

Daniela TERZI
07 84 51 03 97
d.terzi@caenlamer.fr

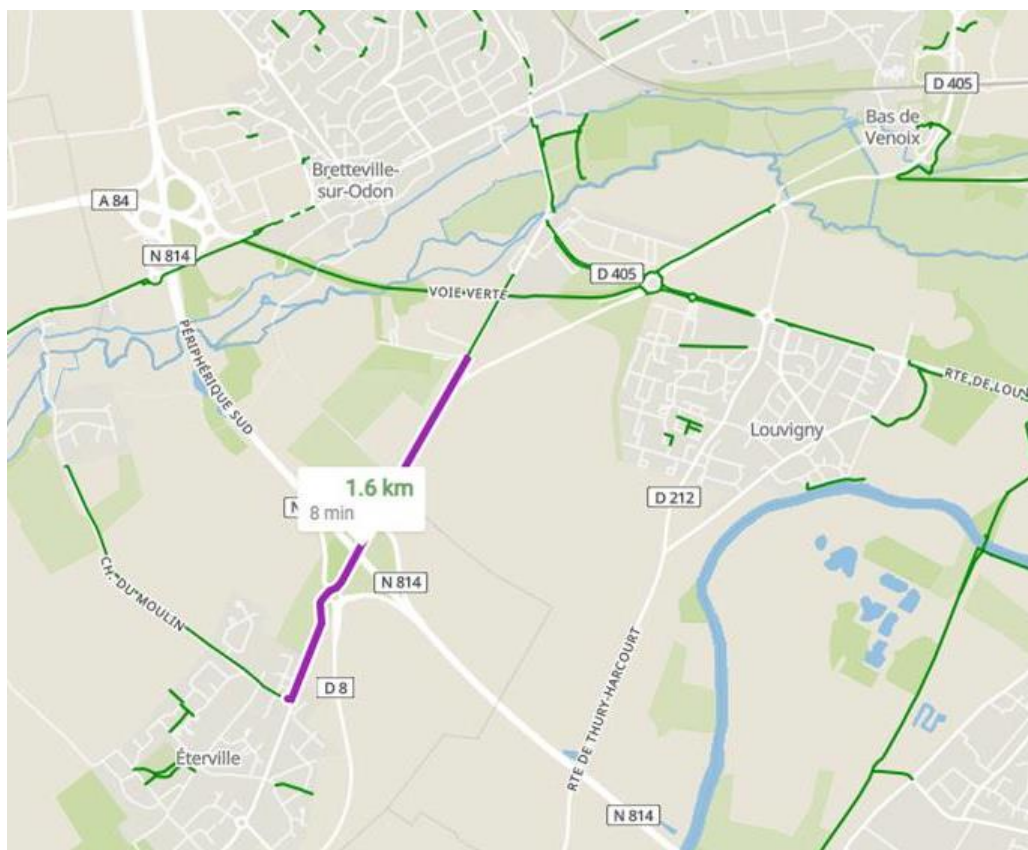
LE SCHÉMA CYCLABLE COMMUNAUTAIRE

Cet aménagement a été réalisé dans le cadre du Schéma cyclable communautaire porté par Caen la mer. Adopté en 2019, ce dispositif ambitionne de relier l'ensemble des quartiers et des communes du territoire. Encouragée par le soutien de l'Etat, de la Région Normandie et du Département du Calvados, Caen la mer étoffe et sécurise depuis son réseau cyclable. Chaque année, 3 millions d'euros sont consacrés à l'aménagement de liaisons cyclables, afin de poursuivre le maillage du territoire.

LE FINANCEMENT

Le coût de réalisation de cet aménagement est de 358 014 € TTC, financés par l'Etat, la Région Normandie, le Département du Calvados et la Communauté urbaine Caen la mer :

- 95470 € par l'Etat ;
- 57240 € par la Région Normandie ;
- 85923 € par le Département du Calvados ;
- 59711 € par Caen la mer



CONTACT PRESSE :

Daniela TERZI
07 84 51 03 97
d.terzi@caenlamer.fr